



Conseil Communal de Buchillon

Préavis N° 3/2023

relatif au réaménagement de la place de la salle de gym.

Demande de crédit complémentaire de CHF 14'300.-

Rapport de la commission d'urbanisme

Mesdames et Messieurs,

Pour ce préavis, la Commission d'urbanisme, est composée de:

- Monsieur Jan Draper, président
- Monsieur Antoine Du Pasquier, membre
- Monsieur Grégory Beth, membre
- Madame Monica McDonnell, suppléante

La Commission d'urbanisme s'est réunie le 28 août 2023 à la maison de commune de Buchillon ainsi que le 04 Septembre 2023 en présence du municipal Pierre-Frédéric Guex mandaté pour l'élaboration et le suivi de ce projet, pour une séance d'échanges et de questions.

Vos serviteurs ont pu poser toutes les questions nécessaires relatives au préavis ; questions auxquelles nous avons reçu des réponses précises. Nous remercions vivement Monsieur Pierre-Frédéric Guex.

1. **Rappel du préavis:**

La municipalité demande un crédit complémentaire de 14'300 CHF pour le réaménagement de la place de la salle de gym. Pour rappel, le réaménagement de la place pour un budget de 63'000 CHF a fait partie d'un précédent préavis 2/2022 qui a été accepté par le conseil communal le 15 mars 2022.

2. **Discussion:**

La commission d'urbanisme a abordé de nombreux points avec Monsieur Pierre-Frédéric Guex dont le délai de démarrage des travaux ainsi que la raison pour un crédit complémentaire. Toutes les réponses ont été apportées et la commission salue le projet dans son ensemble.

Le délai pour le démarrage du chantier est essentiellement dû à l'accaparement de la municipalité par les contentieux liés à la nouvelle déchetterie verte de Buchillon.

Ceux-ci étant maintenant résolus, la rénovation de la place de la salle de gym devrait pouvoir démarrer très prochainement dès approbation du préavis 3/2023.

La commission note aussi que la Municipalité prévoit de coordonner directement les interventions des différents corps de métier plutôt que de déléguer cette tâche à un tiers.

Il est important de noter que le crédit complémentaire servira à couvrir

- Les coûts de menuiserie passé de 16'000 CHF à 28'000 CHF à la suite du remplacement du granit par du bois comme voté et accepté dans le préavis 2/2022
- De simples aménagements imprévus comme l'ajout d'une arrivée d'eau pour l'arrosage.

La commission souhaite rappeler l'importance qu'elle accorde à la mise en conformité LHand de l'arrêt de bus présent sur la place - sujet qui avait fait partie d'une série de questions lors de la présentation du préavis 2/2022. Elle comprend cependant que cette mise en conformité ne soit pas rajoutée maintenant au projet.

3. Conclusion :

La rénovation et le remplacement des éléments en bois de la place restent nécessaires au vu de l'état de détérioration actuel.

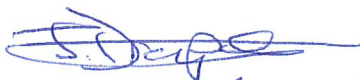
L'augmentation du coût lié principalement au changement de matériau reste dans des proportions raisonnables.

En conclusion, la commission recommande au Conseil d'accepter le préavis 3/2023 dans sa version telle que proposée par la Municipalité.

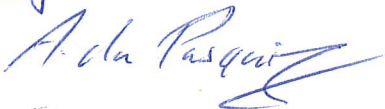
Buchillon, le 1^{er} octobre 2023

Pour la commission d'urbanisme

Jan Draper, président



Antoine Du Pasquier, membre



Grégory Beth, membre



Monica McDonnell, suppléante

